

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mars 2019

10^{ème} Commission

N° CP-2019-3-10-4

Service instructeur

DSOL - Direction enfance, santé, insertion

Service consulté

Service Juridique

APPROBATION DES CONVENTIONS A SIGNER EN 2019 AVEC LES ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE DE COLMAR ET MULHOUSE

Résumé : La politique de prévention spécialisée, financée à hauteur de 2,076 M€ en 2018 s'appuie sur les actions menées par deux structures : les Associations de Prévention Spécialisée de Colmar (APSC) et Mulhouse (APSM).

Fortement rénovées en 2017 et recentrées autour des enjeux de protection de l'enfance, les nouvelles modalités de fonctionnement sont mises en œuvre depuis 2017, dans un contexte qui a vu des changements importants tant au niveau des associations que des services départementaux.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'approbation des conventions de partenariat avec les deux associations de prévention spécialisée, sur le modèle de l'année dernière et fixant les objectifs, moyens et modalités de gouvernance pour 2019.

Les orientations de la politique de prévention spécialisée et le mode de gouvernance de celle-ci, ont été adoptés le 17 mars 2017. Les conventions annuelles signées avec les deux associations haut-rhinoises précisent le cadre général de leurs interventions en référence à la décision de l'Assemblée départementale.

En 2018, le financement de la prévention spécialisée s'établit à hauteur de 2 076 952 € dont 123 500 € pour le financement de 4 postes de travailleurs sociaux à la Ville de Mulhouse en faveur d'intervention aux abords des collèges.

Au cours de l'année 2018

Les modalités de coopération sur le terrain sont à ce jour arrêtées après concertation et co-construction entre les Territoires de Solidarité de Mulhouse et Colmar, l'Association de

Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM) et l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar (APSC).

Un état des lieux par ville et par quartier a, par ailleurs, été réalisé et présenté au Comité départemental du 5 juillet 2018. Il doit servir la connaissance des réalités territoriales de l'action des APS, à mettre en regard des besoins identifiés par nos partenaires que sont les Villes de Mulhouse et Colmar. Des fiches de présentation sur un mode unifié sont en cours d'écriture.

Les perspectives 2019

Le Comité départemental a approuvé le principe d'un Groupe Projet « Prévention des situations à risques dans les collèges » à construire en partenariat avec le service social en faveur des élèves (SSFE). Son objectif sera d'aboutir à la constitution d'une instance interinstitutionnelle de repérage précoce des élèves en grandes difficultés comportementales, et de définition des actions d'accompagnement à prévoir pour ces jeunes et leurs familles. Ses démarches s'inscrivent dans le champ de la prévention en Protection de l'Enfance.

Il vous est proposé de signer pour 2019 des conventions annuelles sur le modèle de l'année dernière. Vous les trouverez en annexe du présent rapport pour approbation. Elles s'inscrivent dans la continuité des travaux menés en 2018 et tiennent compte du contexte local.

L'APSC a, en effet, connu la vacance du poste de Directeur jusqu'au printemps 2018 puis la désignation d'un nouveau Président au courant de l'été, ainsi que le renouvellement partiel de l'équipe éducative. Par ailleurs, les locaux de l'APSC sont fermés sur le quartier Florimont suite à la reconfiguration de ce quartier par la destruction de logements HLM et le transfert de populations vers d'autres sites.

En s'appuyant sur la base des travaux antérieurs, l'année 2019 sera celle de la finalisation des objectifs que le dialogue au sein des instances de la gouvernance de la prévention spécialisée arrêtera pour les années 2020-2022.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 1^{er} mars 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les conventions de partenariat, d'objectifs et de moyens 2019 ci-jointes,
- et de m'autoriser à les signer avec :
 - l'association de prévention spécialisée Mulhousienne (APSM)
 - l'association de prévention spécialisée de COLMAR (APSC).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT